



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
01.07.2011

Date de la convocation des conseillers :
01.07.2011

point de l'ordre du jour no:
18/01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 juillet 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Snel, Knaff, Hildgen, Becker, conseillers.

Le Conseil Communal;

**Objet: 2^{ième} avenant au bail emphytéotique du 11 janvier 1993 avec la
Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg**

Vu le 2^{ième} avenant au bail emphytéotique du 11.01.1993 signé entre la Ville et la
Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg ;

Vu l'acte administratif du 6 juillet 2011 ;

Considérant qu'il s'agit d'une prolongation du bail emphytéotique jusqu'au 31
décembre 2041 en vue des travaux de rénovation envisagés par la Fondation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

le 2^{ième} avenant au bail emphytéotique du 11 janvier 1993 avec la Fondation pour
la Promotion du Tennis au Luxembourg.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08.07.2011
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,